



ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013, et de tous les renseignements qui y figurent, incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques et aux politiques*, pouvoirs et exigences réglementaires de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation axée sur les risques de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et les résultats ainsi que le plan d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne de la CCSN sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications périodiques de différents secteurs d'activités de la CCSN, ainsi que par le Comité de vérification ministériel, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers et qui recommande les états financiers au Président.

Le Bureau du vérificateur général, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN, sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. Le Bureau du vérificateur général a aussi vérifié, à la demande expresse de la CCSN, la conformité de la CCSN avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et a émis une opinion à ce sujet.

Le président



Michael Binder

Ottawa, Canada
Le 8 juillet 2013

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des Finances



Michel Cavallin



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant

sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Lissa Lamarche, CPA, CA
directrice principale

Le 8 juillet 2013
Ottawa, Canada

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2012
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	22 391	26 654
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 794	6 540
Revenus reportés (note 5)	2 235	2 270
Avantages sociaux futurs (note 6b)	18 676	17 622
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	267	259
Total des passifs	50 363	53 345
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	22 434	27 021
Créances (note 8)	2 841	1 796
Total des actifs financiers	25 275	28 817
Dette nette	25 088	24 528
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	358	270
Immobilisations corporelles (note 9)	14 107	15 444
Total des actifs non financiers	14 465	15 714
Situation financière nette	(10 623)	(8 814)

Obligations contractuelles (note 13) et passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président



Michael Binder

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des Finances



Michel Cavallin

Ottawa, Canada
Le 8 juillet 2013

État des résultats et de la situation financière nette

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Résultats prévus* 2013	2013	2012
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	112 283	113 898	108 416
Services professionnels et spéciaux	18 461	17 496	15 936
Installations	8 412	8 810	8 643
Déplacements et réinstallations	4 235	4 623	4 416
Amortissement	4 013	4 031	3 859
Mobilier, réparations et locations	3 842	3 746	3 362
Communications et information	2 026	1 198	1 712
Subventions et contributions	1 770	1 452	1 163
Services publics, fournitures et approvisionnements	957	738	979
Autres	196	32	284
Total des charges (note 10)	156 195	156 024	148 770
Revenues			
Droits de permis	106 919	105 036	101 746
Projets spéciaux	4 123	4 713	2 933
Autres	20	45	15
Total des revenus (note 10)	111 062	109 794	104 694
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	45 133	46 230	44 076
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	23 601	35 825	31 158
Variations des montants à recevoir du Trésor	934	(4 587)	(37)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	19 211	13 832	13 251
Transfert d'actifs et paiement de charges pour d'autres ministères (note 12)	–	(649)	(1 456)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 387	1 809	1 160
Situation financière nette – début de l'exercice	(7 359)	(8 814)	(7 654)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(8 746)	(10 623)	(8 814)

Information sectorielle (note 10)

* Les résultats prévus tel que rapporté dans l'état des résultats prospectifs inclus dans le Rapport sur les plans et priorités de 2012-2013.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Résultats prévus* 2013	2013	2012
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 387	1 809	1 160
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 560	2 907	3 744
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(4 013)	(4 031)	(3 859)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	–	(33)	(71)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	–	26	(39)
Transfert d'actifs à d'autres ministères (note 12)	–	(206)	(1 646)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 453)	(1 337)	(1 871)
Variation due aux charges payées d'avance	(41)	88	166
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(107)	560	(545)
Dette nette – début de l'exercice	22 667	24 528	25 073
Dette nette – fin de l'exercice	22 560	25 088	24 528

* Les résultats prévus tel que rapporté dans l'état des résultats prospectifs inclus dans le Rapport sur les plans et priorités de 2012-2013.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 230	44 076
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(4 031)	(3 859)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	26	(39)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(13 832)	(13 251)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des créances	1 045	(214)
Augmentation des charges payées d'avance	88	166
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	4 263	404
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(254)	(573)
Diminution des revenus reportés	35	165
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	(1 054)	634
Augmentation de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	(8)	(24)
Paiement de charges pour d'autres ministères (note 12)	443	–
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	32 951	27 485
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	2 907	3 744
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(33)	(71)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 874	3 673
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	35 825	31 158

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables d'assumer les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires de l'équipement réglementé et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement et pour la sécurité nationale demeure acceptable; b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada s'est engagé à respecter
- d'informer le public – sur les plans scientifiques, techniques ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; et c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003), la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces frais incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées aux permis.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les états financiers présentés ici ont été préparés conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-dessous lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales politiques comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les recettes

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative comprend une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. Les montants présentés dans les rapports financiers fournis à la CCSN ne correspondent pas aux montants présentés dans les rapports financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats et situation financière nette sont les mêmes que ceux qui ont été présentés dans l'état des résultats prospectifs inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités* de 2012-2013.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

d) Recettes

Les recettes sont constatées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les recettes des droits de permis sont constatées selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le Règlement). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les recettes cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

e) Somme à verser aux titulaires de permis

La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouverts à la fin de l'exercice.

f) Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en fonction de leurs conditions d'emploi.

g) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations de l'employeur pour les régimes d'assurance des employés, payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et autres frais juridiques connexes pour les services fournis par Justice Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les prestations d'accident du travail versées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

i) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du Régime.
- **Indemnités de départ :** Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

j) Créances

Les créances sont présentées au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La CCSN n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque tous les débiteurs nécessitent un permis de la CCSN pour leur fonctionnement continu et la majorité de ces débiteurs sont des établissements publics. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque ou non de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

l) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCSN n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Bâtiments	20 à 30 ans
Autres véhicules	10 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 5 ans
Véhicules	4 ans

Les immobilisations en cours de construction sont inscrites dans la catégorie d'immobilisations correspondante au cours de l'exercice où elles sont prêtes à être mises en service et leur amortissement doit commencer dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

m) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

La CCSN respecte son obligation juridique aux termes du contrat de location visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. Cette obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée.

L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et

sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative. Au moment de régler la dette, un profit ou une perte sera enregistré. Comme la charge estimative est enregistrée en fonction de la valeur actualisée du flux de trésorerie futur prévu, elle augmente annuellement pour tenir compte du temps écoulé en supprimant une année d'actualisation. La désactualisation est ajoutée aux dépenses dans l'état des résultats et de la situation financière nette. Les détails de la dette sont fournis à la note 7 de ces états financiers.

n) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les passifs potentiels connexes dans ses états financiers parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété, ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant, des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 15.

o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation de ces états, la direction est d'avis que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer largement des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES

La CCSN reçoit son financement sous la forme d'autorisations parlementaires ou législatives. Les éléments constatés dans l'état de la situation financière d'un exercice et dans l'état des résultats et de la situation financière nette peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets annuels de la CCSN diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement accordé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet de rapprochements dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2013	2012
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 230	44 076
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 031)	(3 859)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(254)	(573)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 832)	(13 251)
Revenus en vertu du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	109 749	104 678
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	(1 054)	634
Remboursement de charges des exercices antérieurs	247	228
Autres charges	(351)	226
	90 474	88 083
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 907	3 744
Augmentation des charges payées d'avance	88	166
	2 995	3 910
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	139 699	136 069

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2013	2012
CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :		
Crédit 20 – Dépenses de programme	40 407	43 431
PRÉVUS PAR LA LOI :		
Dépenses en vertu du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	87 309	81 734
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	54	11
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 660	14 460
	142 430	139 636
MOINS :		
Crédit 20 périmé – Dépenses de programme	2 731	3 567
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	139 699	136 069

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédateurs et les charges à payer de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créditeurs – autres ministères et organismes	10 728	11 312
Créditeurs – parties externes	8 627	8 979
Créditeurs – titulaires de permis	3 036	6 363
Total des crédateurs et des charges à payer	22 391	26 654

5. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des montants reçus des parties externes pour les droits de permis, avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de prestation du service (habituellement trois mois ou un an). Les détails des opérations liées à ce compte sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Solde d'ouverture	2 270	2 435
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	(2 207)	(2 385)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	2 172	2 220
Solde de clôture	2 235	2 270

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations pour couvrir le coût du régime. Les charges pour 2012–2013, s'élèvent à 10 467 089 \$ (10 396 692 \$ en 2011–2012), soit environ 1.7 fois (1.8 fois en 2011–2012) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCSN à l'égard de ce Régime se limite à ses cotisations. Les surplus ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La CCSN verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	17 622	18 447
Transferts à d'autres ministères au 15 novembre 2011	–	(191)
Charge pour l'exercice	2 461	2 281
Prestations versées pendant l'exercice	(1 407)	(2 915)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	18 676	17 622

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

7. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'UNE IMMOBILISATION

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (obligation) est basée sur l'estimation des coûts actuels de 261 250 \$ (2011-2012 - 261 250 \$) du plan de remise en état du site. Une révision de l'estimation a été constatée à partir de l'estimation des coûts actuels qui a été indexée à l'aide du taux d'inflation cible de 2 % de la Banque du Canada pour refléter les coûts futurs estimés du plan de remise en état du site. La CCSN reconnaît la valeur nette actuelle, à l'aide du taux de rendement des obligations de référence sur 10 ans du gouvernement du Canada, fixé à 1.72 % (2.08 % en 2011-2012), du coût futur estimé de 304 584 \$ (2011-2012 - 310 676 \$) pour la remise en état des lieux loués au moment de l'expiration du bail le 31 mars 2020. Au 31 mars 2013, la CCSN possède une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation que l'on peut raisonnablement estimer comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Solde d'ouverture	259	235
Révision de l'estimation, du calendrier et de la désactualisation des dépenses liées à la mise hors service	8	24
Solde de clôture	267	259

8. CRÉANCES

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créances – droits de permis	2 914	2 083
Créances – fournisseurs	87	70
Créances – autres ministères et organismes	233	13
	3 234	2 166
Provision pour mauvaises créances relativement aux droits de permis	(393)	(370)
Créances nettes	2 841	1 796

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements(1)	Aliénations et radiations	Transfert de travaux en cours	Solde de clôture
Bâtiments	93	-	(93)	-	-	-
Mobilier et matériel	5 896	172	(57)	(294)	-	5 717
Matériel informatique et logiciels	4 031	19	(174)	(18)	-	3 858
Améliorations locatives	12 137	-	-	(1)	-	12 136
Véhicules	715	90	5	(136)	-	674
Autres véhicules	-	7	93	-	-	100
Travaux en cours – logiciels	1 039	1 019	-	-	-	2 058
Travaux en cours – construction	7	1 600	-	-	-	1 607
Total	23 918	2 907	(226)	(449)	-	26 150

Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements(1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Bâtiments	8	-	(8)	-	-
Mobilier et matériel	2 112	517	(13)	(289)	2 327
Matériel informatique et logiciels	1 557	838	(15)	(17)	2 363
Améliorations locatives	4 339	2 562	-	-	6 901
Véhicules	458	109	8	(136)	439
Autres véhicules	-	5	8	-	13
Total	8 474	4 031	(20)	(442)	12 043

Valeur comptable nette (en milliers de dollars)	2012	2013
Bâtiments	85	-
Mobilier et matériel	3 784	3 390
Matériel informatique et logiciels	2 474	1 495
Améliorations locatives	7 798	5 235
Véhicules	257	235
Autres véhicules	-	87
Travaux en cours – logiciels	1 039	2 058
Travaux en cours – construction	7	1 607
Total	15 444	14 107

Les coûts d'immobilisation liés au développement interne de logiciels et aux travaux d'améliorations locatives sont inscrits comme travaux en cours jusqu'à ce que les travaux soient terminés et les produits utilisés. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, aucun travail en cours n'a été achevé et mis en service.

(1) Les ajustements reflètent le transfert d'actifs entre la CCSN et d'autres ministères (voir la note 12 pour de plus amples détails sur les transferts) ainsi qu'un reclassement d'actifs entre deux catégories afin de fournir une meilleure information.

10. RÉSUMÉ DES CHARGES ET PRODUITS SECTORIELS PAR CATÉGORIE DE DROITS DE RECouvreMENT DES COÛTS

La présentation de l'information sectorielle est établie en fonction des secteurs d'activité de la CCSN. La présentation sectorielle repose sur les mêmes conventions comptables que celles qui ont été décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables, à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux secteurs d'activités. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 16)	Valeur totale pour 2013 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2012 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2013	Coût de fonctionnement 2012
PERMIS, HOMOLOGATIONS ET CONFORMITÉ						
Centrales nucléaires	68 067	–	68 067	66 480	68 067	66 566
Réacteurs non producteurs de puissance	325	1 293	1 618	1 700	1 618	1 702
Établissements de recherches et d'essais nucléaires	9 481	–	9 481	10 877	9 481	10 891
Accélérateurs de particules	–	1 002	1 002	1 443	1 002	1 444
Usines de traitement de l'uranium	3 489	–	3 489	3 805	3 489	3 810
Installations de traitement des substances nucléaires	1 240	–	1 240	953	1 240	954
Usines d'eau lourde	13	–	13	13	13	13
Installations de stockage des déchets radioactifs	8 181	–	8 181	4 911	8 181	4 917
Mines et usines de concentration d'uranium	8 269	787	9 056	8 767	9 056	8 778
Déchets de substances nucléaires	403	986	1 389	1 652	1 406	1 654
Total des droits des activités du plan de réglementation	99 468	4 068	103 536	100 601	103 553	100 729
Substances nucléaires	4 640	4 530	9 170	9 250	13 357	12 063
Installations nucléaires de catégorie II	382	3 402	3 784	3 602	4 248	3 413
Services de dosimétrie	54	4	58	82	1 593	1 293
Total des droits calculés à l'aide de formules	5 076	7 936	13 012	12 934	19 198	16 769
Permis de transport et homologations d'emballages	225	–	225	203	789	708
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	92	9	101	139	565	828
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	161	–	161	138	301	78
Permis d'emballage ou de transport en vertu d'un arrangement spécial prévu	14	–	14	26	13	25
Total des droits fixes	492	9	501	506	1 668	1 639
TOTAL DES ACTIVITÉS LIÉES AUX PERMIS, AUX HOMOLOGATIONS ET À LA CONFORMITÉ	105 036	12 013	117 049	114 041	124 419	119 137
ACTIVITÉS GÉNÉRALES						
Projets de coopération	45	–	45	15	12 859	12 816
Relations avec les parties intéressées	–	–	–	–	11 929	12 953
Cadre de réglementation	–	–	–	–	1 953	749
Subventions et contributions canadiennes	–	–	–	–	984	726
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	4 713	–	4 713	2 933	3 880	2 389
TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES	4 758	–	4 758	2 948	31 605	29 633
TOTAL	109 794	12 013	121 807	116 989	156 024	148 770

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la CCSN est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCSN conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs. Ces services gratuits ont été consignés dans l'état des résultats et de la situation financière nette comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5 680	5 660
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	7 986	7 417
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	112	117
Autres	52	55
Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2	2
Total	13 832	13 251

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de façon qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créances – Autres ministères et organismes	233	13
Créditeurs – Autres ministères, organismes et sociétés d'État	11 040	12 428
Charges – Autres ministères et organismes	24 195	22 334
Recettes – Autres ministères et organismes	9 915	12 358

Les charges et recettes présentées en b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement, présentés en a).

12. TRANSFERTS EN PROVENANCE/À DESTINATION D'AUTRES MINISTÈRES

Le 15 novembre 2011, la CCSN a transféré les responsabilités relatives aux infrastructures des technologies de l'information (TI) à Services partagés Canada (SPC), conformément au décret du conseil du 4 août 2011, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés aux infrastructures de TI. Au cours de l'exercice, la CCSN a transféré à SPC les actifs restants de 202 911 \$ et a payé des passifs de 442 627 \$ au nom de SPC. De plus, la CCSN a transféré un bien à un autre ministère pour un montant de 24 994 \$ et a reçu un actif d'un montant de 22 665 \$.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes de paiements pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles importantes de la CCSN pouvant être raisonnablement estimées sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018 and thereafter	Total
Achats de biens et services	6 963	565	168	2	–	7 698
Contrats de location– exploitation	37	17	7	1	–	62
Total	7 000	582	175	3	–	7 760

14. PASSIF ÉVENTUEL

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Au 31 mars 2013, les réclamations et litiges s'élèvent à environ 57 640 000 \$ (2011-2012 - 57 640 000 \$). La direction a déterminé qu'un résultat négatif est peu probable.

15. COMPTE DE RÉASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 000 000 \$ par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par la NIAC et les 75 000 000 \$ d'assurance responsabilité imposés par la Loi sur la responsabilité nucléaire, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B. En date du 31 mars 2013, la couverture d'assurance supplémentaire totale est de 510 000 000 \$ (2011-2012 - 584 500 000 \$).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire (le Compte) du Trésor. Les primes reçues pour la couverture B s'élèvent à 343 284 \$ (2011-2012 - 285 728 \$). Les réclamations envers le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au Compte. Il n'y a pas eu de réclamation ou de paiement depuis la création du Compte.

Tel que l'explique la note 2(n), la CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé dans les Comptes publics du Canada. Au 31 mars 2013, le solde de clôture du compte est de 3 154 038 \$ (2011-2012 - 2 809 254 \$).

16. PERMIS DÉLIVRÉS GRATUITEMENT PAR LA CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 12 012 766 \$ (2011-2012 - 12 295 551 \$). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

17. INFORMATION COMPARATIVE

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et du plan d'action de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice 2012-2013

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

NOTE AU LECTEUR

La *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor exige que les ministères et les organismes démontrent les mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères et les organismes doivent :

- évaluer chaque année leur système de CIRF
- établir des plans d'action pour combler tout écart
- joindre à leur Déclaration de responsabilité de la direction un sommaire des résultats de leur évaluation et de leur plan d'action

Un système de CIRF efficace vise à produire des états financiers fiables et à s'assurer de ce qui suit :

- les opérations sont dûment autorisées
- les documents financiers sont bien tenus
- les actifs sont protégés des risques comme le gaspillage, l'abus, la perte, la fraude et la mauvaise gestion
- les lois, règlements et politiques applicables sont respectés

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer totalement les risques. Il vise plutôt à les atténuer à un niveau raisonnable grâce à des contrôles établis en fonction de ces risques.

Le maintien d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui vise à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité de ces contrôles et à apporter les correctifs nécessaires. Il vise aussi à effectuer le suivi du rendement à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF des ministères peuvent varier d'un organisme à l'autre, compte tenu des risques et des situations propres à chacun.

1. INTRODUCTION

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* [2012-2013] de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ce document a été publié pour la première fois pour l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2011, conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Il présente les mesures prises par la CCSN pour préserver l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Il fournit des renseignements sommaires sur les activités de planification et d'établissement de la portée réalisées par la CCSN, ainsi que des renseignements sur la mise à l'épreuve subséquente du système. Le rapport fait également état de l'évolution, des résultats et des plans d'action connexes, ainsi que des principales données financières permettant de comprendre l'environnement de contrôle propre à la CCSN.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités du programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Avant, depuis 1946, la CCSN était connue sous le nom de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La

CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN vise les objectifs suivants :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de pièces d'équipement réglementées et de renseignements réglementés afin que :
 - le niveau de risque inhérent à ces activités, tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement que pour la sécurité nationale, demeure acceptable
 - ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada s'est engagé à respecter
- d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur :
 - ses activités
 - le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires
 - les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement

De plus, la CCSN administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires, et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires.

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces frais incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis, et l'élaboration des normes liées aux permis.

1.2 Principales données financières

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2012-2013 de la CCSN se trouvent sur le site de la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹. Ces renseignements se trouvent également dans les Comptes publics du Canada².

- Les dépenses totales s'élèvent à 156 M\$. Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande partie de ces dépenses (73 % ou 113,9 M\$ pour 840 employés), suivis des services professionnels et spéciaux (11 % ou 17,5 M\$).
- Des revenus totaux de 109,8 M\$ dégagent un coût de fonctionnement net de 46,2 M\$ financé par des crédits parlementaires.
- Les totaux de l'actif et du passif sont respectivement de 39,7 M\$ et 50,4 M\$. L'actif est principalement composé de fonds dus, provenant du Trésor (22,4 M\$), des comptes débiteurs (2,8 M\$) et des immobilisations corporelles (14,1 M\$). Le passif est principalement (81,5 %) composé des comptes créditeurs et des charges à payer (22,4 M\$) ainsi que des prestations accumulées des employés (18,7 M\$).
- La fonction financière de la CCSN est centralisée à l'administration centrale d'Ottawa.
- La CCSN utilise Freebalance comme système de comptabilité financière, et un système de planification d'entreprise et d'informatique décisionnelle fondé sur Cognos pour l'établissement des coûts, la gestion financière et la production de rapports. Ces systèmes interagissent avec le système interface-utilisateur des opérations de délivrance des permis de la CCSN afin d'appuyer la gestion des recettes de la CCSN.

1.3 États financiers vérifiés

Le vérificateur général du Canada (VG) a publié une opinion sans réserve sur les états financiers de la CCSN depuis sa création en 2000. À la demande expresse de la CCSN, le VG vérifie également la conformité de la CCSN au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (Règlement). Il a publié une opinion sans réserve à cet effet depuis l'entrée en vigueur du Règlement en 2003.

1 Voir : (<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/readingroom/reports/annual/index.cfm>).

2 Mise à jour à être publiée en septembre 2013 : Voir <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/73-fra.html>

1.4 Ententes de services relatives aux états financiers

La CCSN s'appuie sur d'autres organismes et leurs contrôles internes pour le traitement de certaines opérations et pour obtenir des renseignements pour calculer certains éléments de passif qui sont consignés dans ses états financiers :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le paiement des salaires et des dépenses, ainsi que l'approvisionnement, pour certains biens et services
- le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit à la CCSN les renseignements nécessaires pour le calcul de diverses charges à payer et prestations, y compris les indemnités de départ
- Services partagés Canada a la responsabilité de gérer et d'entretenir l'infrastructure des systèmes de technologies de l'information ainsi que d'en assurer la sécurité

1.5 Changements importants au cours de l'exercice 2012-2013

Aucun changement d'importance ayant pu avoir un impact sur le système de contrôle interne n'est à rapporter pour l'exercice 2012-2013.

2. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE À LA CCSN PERTINENT AU CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

La priorité de la CCSN consiste à s'assurer que les risques sont bien gérés au moyen d'un environnement de contrôle adaptable et axé sur les risques qui permet l'amélioration et l'innovation continues. La CCSN reconnaît aussi qu'il importe que la haute direction donne le ton afin que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et qu'ils soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Les membres ou les titulaires des principaux comités et des postes clés de la CCSN énumérés ci-dessous sont chargés d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Président – À titre d'administrateur des comptes, le président de la CCSN assume la responsabilité générale et la direction des mesures adoptées afin de maintenir un système de contrôle interne efficace. À ce titre, le président dirige le Comité de gestion.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de la CCSN relève directement du président et fait preuve de leadership afin de soutenir la coordination, la cohérence et la concentration sur la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le maintien d'un système de CIRF efficace et intégré.

Vice-présidents – Les vice-présidents de la CCSN chargés de la prestation de programmes doivent préserver et surveiller l'efficacité du système de CIRF dans leurs secteurs opérationnels.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) – Le DPV de la CCSN relève directement du président et assume son rôle quant à l'assurance au moyen de vérifications internes périodiques. De telles vérifications sont essentielles pour maintenir l'efficacité du système de CIRF.

Comité de vérification du Ministère (CVM) – Le CVM est un comité consultatif composé de trois membres externes et de deux membres internes. Le CVM s'assure que le président reçoit des instructions et des conseils indépendants et objectifs ainsi que l'assurance de l'adéquation des processus de contrôle et de reddition de comptes de la CCSN. Le Comité a pour rôle d'examiner le profil de risque de la CCSN et son système de contrôle interne, y compris l'évaluation annuelle et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

Comité de gestion (CG) – À titre d'organe décisionnel central de la CCSN, le CG examine, approuve et surveille le profil de risque et le système de contrôle interne de la CCSN, y compris l'évaluation et les mesures correctives liées au système de CIRF.

2.2 Mesures clés en vigueur à la CCSN

L'environnement de contrôle de la CCSN englobe également une série de mesures pour aider son personnel à gérer convenablement les risques par le biais de la sensibilisation, en lui fournissant des connaissances et des outils adéquats, et en renforçant les compétences. Parmi ces mesures clés, on compte les suivantes :

- un Bureau de la vérification et de l'éthique qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LFPDAR), et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat
- la mise en œuvre d'un programme de formation sur les notions fondamentales de gestion portant notamment sur la sécurité, la gestion de l'information, les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines et les rôles et responsabilités liés à la délégation de pouvoirs financiers
- la mise en œuvre d'un plan harmonisé pour les initiatives d'amélioration, un plan d'amélioration de l'organisme qui intègre, harmonise et surveille l'ensemble des initiatives d'amélioration

interfonctionnelles de la CCSN à l'intérieur d'un plan organisé par ordre de priorité

- la fonction de DPF qui relève directement du président et assume la responsabilité :
 - de l'investissement important et continu dans la formation fonctionnelle du personnel financier
 - d'un centre d'expertise sur les CIRF
 - de politiques financières façonnées d'après les activités et l'environnement de contrôle de la CCSN
 - des mises à jour régulières de la matrice sur les pouvoirs financiers délégués
 - de l'établissement d'un cadre de surveillance de la conformité aux normes en matière d'assurance de la qualité
 - de la documentation des principaux processus opérationnels afin d'appuyer la gestion et la supervision des CIRF

3. ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

3.1 Objectif et portée de l'évaluation

L'évaluation vise à s'assurer que les systèmes de CIRF permettent d'éviter efficacement les inexactitudes ou les erreurs importantes dans les états financiers de la CCSN. Dans ce contexte, une erreur est jugée importante si une omission ou une inexactitude peut avoir des conséquences sur les décisions que prendront les utilisateurs des états financiers.

La CCSN réalise une autoévaluation pour fournir de l'assurance en ce qui a trait au système de contrôle interne en matière de rapports financiers. Le DPF, appuyé par l'équipe de haute direction, dirige et administre l'évaluation annuelle.

Afin de déterminer la portée de la tâche, la CCSN a réalisé un exercice d'établissement de la portée et de planification pour déterminer les contrôles de processus opérationnels, les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles informatiques généraux liés aux principaux risques auxquels sont exposés les rapports financiers. Pendant l'exercice, la CCSN a examiné les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs, notamment, mais sans s'y limiter : l'importance relative, les opérations nécessitant du jugement ou des estimations (p. ex., passifs éventuels), la complexité des opérations, la vulnérabilité à la fraude, les recommandations du vérificateur général en ce qui a trait aux états financiers ou aux questions connexes, et les résultats des vérifications internes.

Les processus opérationnels sont définis comme les processus particuliers qui appuient le traitement des opérations financières. Nous avons tenu compte des six

processus opérationnels suivants pendant l'évaluation fondée sur les risques : paye, approvisionnement et paiements, recettes, immobilisations, subventions et contributions, et clôture d'exercice et préparation des états financiers.

Les contrôles au niveau de l'entité sont définis comme les contrôles globaux de l'organisme qui donnent le ton à partir du haut. Nous avons déterminé les quatre domaines de contrôle suivants au niveau de l'entité : gouvernance et reddition de comptes, gestion des risques, information et communication, et de contrôle.

Les contrôles informatiques généraux, aussi connus sous le nom de contrôles généraux des technologies de l'information ou CGTI, sont définis comme les contrôles liés aux systèmes de gestion financière et de production de rapports et à l'infrastructure des technologies de l'information (TI) utilisée au sein de l'organisme. La CCSN est chargée d'évaluer l'efficacité des principaux contrôles généraux de TI pour les systèmes qu'elle administre entièrement. Lorsque la CCSN fait l'acquisition de services liés aux systèmes auprès d'autres ministères gouvernementaux (c.-à-d. Système régional de paye [SRP], Système de paiements normalisé [SPN], ou infrastructure des TI), l'autoévaluation se limite aux éléments des systèmes régis par la CCSN.

La CCSN a utilisé ces secteurs de contrôle comme fondement pour dresser son plan d'autoévaluation. Elle examinera ce plan et le mettra à jour chaque année afin d'y intégrer les modifications survenues en matière de risques et les résultats observés.

3.2 Éléments et méthode d'évaluation

Que ce soit dans le but d'appuyer sa vérification des états financiers en fin d'exercice ou en vertu de la *Politique sur le contrôle interne*, le CIRF de la CCSN vise à fournir une assurance en ce qui a trait aux éléments suivants :

- les opérations sont dûment autorisées
- les documents financiers sont bien tenus
- les actifs sont protégés
- les lois, règlements et politiques applicables sont respectés

Cette assurance sera obtenue par le biais de l'évaluation de l'**efficacité de la conception** et de l'**efficacité opérationnelle** du système de CIRF, par la création d'un **plan d'action de la gestion** visant à combler les écarts importants en matière d'efficacité de la conception et d'efficacité opérationnelle, ainsi que par une **surveillance et une amélioration continue** de l'ensemble des éléments clés du système.

L'**efficacité de la conception** signifie que les principaux points de contrôle existent, qu'ils sont connus, documentés et adaptés aux risques (c.-à-d. les contrôles sont établis en fonction des risques qu'ils visent à atténuer). L'évaluation

englobe la cartographie des principaux processus opérationnels et systèmes de TI, la détermination des principaux risques et des contrôles internes mis en œuvre pour atténuer ces risques, ainsi qu'une présentation du processus ou des systèmes qui confirme leur existence.

L'**efficacité opérationnelle** signifie que l'application des principaux contrôles est mise à l'épreuve pendant une période définie, normalement au cours de l'exercice financier, et que ces contrôles fonctionnent comme prévu. Les activités d'évaluation englobent la réalisation d'un test sur un échantillon d'opérations en vue de déterminer si les procédures documentées et les mesures de contrôle internes sont respectées et appliquées de façon uniforme.

Plan d'action de la gestion – Un rapport interne sera publié. Il portera sur les défaillances relevées pendant la mise à l'épreuve de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle. Le propriétaire du processus dressera un plan d'action de la gestion qui sera intégré au rapport, afin de corriger rapidement toute défaillance relevée.

Surveillance et amélioration continues – Une fois les correctifs apportés, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sont de nouveau évaluées afin de s'assurer que les mesures prises ont permis de combler les écarts. Par la suite, on réalisera des activités de suivi annuelles afin de s'assurer que la conception des contrôles permet toujours de traiter les risques et de favoriser l'efficacité opérationnelle.

4. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

4.1 Efficacité de la conception des mécanismes de contrôle clés

L'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles clés du système de contrôle interne fut terminée en 2012-2013. Les objectifs visés pour les exercices suivants (y compris en 2013-2014) consisteront (1) à corriger les observations mises au jour les exercices antérieurs (la section 5.1 offre des précisions à ce sujet); (2) à actualiser les résultats de l'évaluation de la conception du système CIRF pour tenir compte de la variation des risques et des changements apportés aux mécanismes de contrôle clés.

L'évaluation de l'efficacité de la conception des mécanismes de contrôle clés réalisée en 2012-2013 n'a soulevé aucune déficience significative.

4.2 Efficacité du fonctionnement des mécanismes de contrôle clés

En 2012-13, la CCSN a terminé l'évaluation du fonctionnement de ses principaux mécanismes de contrôle des processus opérationnels. L'évaluation a consisté notamment à constater la nature, l'étendue et la séquence du fonctionnement des mécanismes de contrôle clés, à définir des critères de mise à l'essai, à définir et à recueillir des données sur la population testée, à effectuer des tests de fonctionnement et à faire rapport des résultats obtenus.

L'évaluation du fonctionnement des mécanismes de contrôle clés des processus opérationnels a révélé que ces mécanismes fonctionnent conformément aux attentes, sans exception.

Quelques observations ont été formulées au cours de l'évaluation du fonctionnement des mécanismes de contrôle clés, et une stratégie corrective a été élaborée. En ce qui a trait aux principaux processus opérationnels de la CCSN, il fut recommandé :

- Renforcement de la documentation supportant la réception des biens et services.
- Renforcement du processus de réquisition de marché de valeur élevée ou à haut risque.

5. PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

5.1 Progrès réalisés au 31 mars 2013

En 2012-13, la CCSN a continué à évaluer et à améliorer ses mécanismes de contrôle interne. La CCSN a réalisé ses engagements de la façon suivante :

- Normalisation et documentation de la gestion des autorisations d'accès des administrateurs et des utilisateurs des systèmes
- Mise en œuvre d'un processus de suivi des modifications apportées au programme et de documentation
- Renforcement des contrôles encadrant les marchés à valeur plafonnées

5.2 Plan des évaluations, de la surveillance et de l'amélioration continue

La CCSN prévoit terminer son plan d'autoévaluation et s'engager dans l'évaluation des processus périphérique et dans la surveillance et l'amélioration continue de son système de contrôle interne selon le plan ci-dessous.

	2013-2014	2014-2015
Processus opérationnels		
Paye		
Évaluation et correction	S	
Approvisionnement et paiements		
Évaluation et correction		S
Recettes		
Évaluation et correction	S	
Immobilisations		
Évaluation et correction	T	
Subventions et contributions		
Évaluation et correction	T	
Clôture d'exercice et préparation des états financiers		
Évaluation et correction	T	
Contrôles au niveau de l'entité		
Gouvernance et reddition de comptes		
Évaluation et correction	T	
Gestion des risques		
Évaluation et correction	T	
Information et communication		
Évaluation et correction	T	
Contrôle		
Évaluation et correction	T	
Mécanismes de contrôle généraux des technologies de l'information		
Évaluation et correction		S
T=Terminé dans la période		S=Surveillance et amélioration continue